



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20240923-2024_09_13-DE

S²LO

En Exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Absents : -excusés :
Procurations :

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024_09_13

Objet : Désignation des délégués et représentants à des organismes extérieurs (CNAS, correspondant défense, correspondant sécurité routière)

L'an deux mille VINGT QUATRE, le 20 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 17 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier Maire, M. MESSAHÉL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointes, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, Mme DELFOUR Isabelle, Mme CHASSAGNE Annie, Mme MASIN Claudie, M. ROCHER Dominique, Mme FLEURY Aurore, M. BIBENS Sylvain, Mme PARET Aurélie, M. DELAIRE Claude, M. LOURENCO Florian conseillers municipaux.

Absent :

Absents excusés :

Exclus :

Procurations :

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

Monsieur le Maire expose que, vu le renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué pour le CNAS, un correspondant défense et un correspondant sécurité routière.

1- Désignation d'un délégué pour le CNAS

Après appel à candidature par le Maire, Mme FORESTIER dépose sa candidature.

Le vote a lieu à main levée :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil municipal, après avoir voté et à la majorité absolue :

- **DESIGNE** comme délégué au CNAS Mme FORESTIER Nathalie



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20240923-2024_09_13-DE

S²LOW

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Absents : -excusés :
Procurations :

2- Désignation d'un correspondant sécurité routière

Après appel à candidature, M. MESSAHEL dépose sa candidature
Le vote a lieu à main levée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil municipal, après avoir voté et à la majorité absolue :
- **DESIGNE** comme correspondant sécurité routière M. MESSAHEL Maurice

3- Désignation d'un correspondant défense :

Après appel à candidature par le Maire, il dépose sa candidature.
Le vote a lieu à main levée :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil municipal, après avoir voté et à la majorité absolue :
- **DESIGNE** comme correspondant défense M. GATINEL Didier

A Lussac, le 20/09/2024

Le Maire, Didier GATINEL

